

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 18 septembre au 1er octobre 2024

1 Actualités européennes

- La Commission lance des consultations à l'OMC pour contester l'enquête antisubventions menée par la Chine sur les produits laitiers de l'UE
- La Commission restreint l'utilisation d'un sous-groupe de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) pour protéger la santé humaine et l'environnement
- Pesticides : pas de résidu de produits interdits par l'UE dans la nourriture importée
- Les ministres européens de l'agriculture débattent de l'avenir de l'agriculture

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

<u>14 octobre 2024</u>	Conseil « Environnement » (ENVI)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
<u>15 octobre 2024</u>	Conseil « Transports, télécommunications et énergie » (TTE)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
<u>15 octobre 2024</u>	Conseil « Affaires générales » (CAG)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
<u>17-18 octobre 2024</u>	Conseil européen	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
<u>21-22 octobre 2024</u>	Conseil « Agriculture et pêche » (AGRIPECHE)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil

3 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- [Architecture en matière de sécurité énergétique – Bilan de qualité](#)

L'UE a mis en place une architecture globale en matière de sécurité énergétique, qui couvre plusieurs secteurs (par exemple, l'électricité, le gaz, le pétrole).

La crise énergétique provoquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie a mis en évidence des lacunes dans le cadre juridique de l'UE.

De plus, la transition en cours vers une énergie propre modifie le paysage énergétique.

Le présent bilan de qualité vise donc à évaluer les performances de l'architecture de l'UE en matière de sécurité énergétique et à vérifier qu'elle reste adaptée à sa finalité.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 26 novembre 2024

- Directive sur les engagements en matière de réduction des émissions nationales - évaluation

La législation de l'UE sur la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques fixe des engagements que chaque État membre de l'UE doit respecter pour cinq polluants atmosphériques nuisant gravement à la santé humaine et à l'environnement. Cette évaluation déterminera si la législation a réussi à atteindre ses objectifs et si ces derniers sont toujours pertinents compte tenu de l'évolution de la situation.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 26 novembre 2024

4 Cour des comptes européenne

- Rapport spécial 19/2024: L'agriculture biologique dans l'UE - Des lacunes et des incohérences compromettent le succès de la politique menée

L'agriculture biologique est une méthode agricole qui vise à produire des denrées alimentaires au moyen de substances et de procédés naturels. La Commission s'est fixé pour objectif que 25 % des terres agricoles de l'UE soient cultivées en agriculture biologique d'ici à 2030, ce qui représente un bond important par rapport à 2022, où ce pourcentage était de 10,5 %. La Cour a constaté qu'il manquait des éléments importants dans la stratégie relative au secteur biologique, comme des valeurs cibles quantifiables et des moyens de mesurer les progrès accomplis. La Cour a formulé des recommandations visant à améliorer la stratégie et l'efficacité des fonds que l'UE octroie au secteur biologique.

5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à déterminer